



14

févr.
2018

▲ Niv. 2

L'État a
répondu

Allemagne

n° 70/2016

Création de l'alerte : 08 juil. 2016

Un nouveau projet de loi pourrait étendre les pouvoirs de surveillance des journalistes étrangers

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : RSF, AEJ, FEJ/FIJ, Index

Un projet de loi a été signé par le gouvernement le 28 juin 2016 et sera débattu au Parlement le 8 juillet 2016. Le nouveau projet de loi pourrait permettre au service allemand de renseignement étranger, le Bundesnachrichtendienst (BND), d'accroître son pouvoir de surveillance des journalistes étrangers à l'extérieur du pays.

Selon la branche allemande de Reporters sans frontières (Reporter ohne Grenzen), en vertu de ce projet de loi, le niveau de protection vis-à-vis des mesures de surveillance dépendrait de la nationalité. Les citoyens allemands ne seraient pas soumis à la surveillance, les citoyens de l'UE pourraient l'être dans une certaine mesure, mais les citoyens d'autres pays seraient visés chaque fois que "la capacité d'agir" de l'Allemagne doit être préservée ou lorsque cela permettrait de collecter "des informations pertinentes ayant trait à la politique étrangère et de sécurité".

Selon le Directeur de Reporter ohne Grenzen, Christian Mihr, "jusqu'à présent, chaque loi relative au BND contenait une exemption explicite protégeant les journalistes de la réglementation en matière de surveillance. La nouvelle loi BND, cependant, ne comprend pas de telles dispositions".

MISES À JOUR

03 févr. 2019 : Un recours constitutionnel similaire, porté par la Humanistische Union contre la communication de données personnelles par le BND aux services de renseignement intérieur des Länder (1 BvR 2354/13), est inscrit au rôle de la Première chambre de la Cour constitutionnelle fédérale pour 2019.

- ➔ Communiqué de Humanistische Union (en allemand) : Stellungnahme der Humanistischen Union zur Verfassungsbeschwerde 1 BvR 2354/13

14 févr. 2018 : Des journalistes, syndicats et groupes de défense des droits ont déposé un recours constitutionnel contre la loi relative au service de renseignement extérieur allemande (BND). Ils estiment que cette loi est inconstitutionnelle car elle permet le contrôle «quasi illimité» des journalistes étrangers.

- ➔ Article de DW: "Journalists go to court over Germany's 'unrestrictive' surveillance laws"

21 oct. 2016 : Le 21 octobre 2016, la chambre basse du parlement allemand, le Bundestag, a approuvé le projet de loi relatif à la principale agence de renseignement allemande (BND).

- ➔ Communiqué de RSF : "BND law: German Bundestag ignores criticism of civil society and breaches constitution"

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- ➔ Lettre du Rapporteur spécial des NU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression/Rapporteur spécial des NU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme/Rapporteur spécial des NU sur l'indépendance des juges et des avocats (en anglais)
- ➔ Communiqué de Deutsche Journalisten-Verband (DJV), affilié allemand de la FEJ (en allemand)
- ➔ Communiqué de la branche allemande de Reporters sans Frontières (Reporter ohne Grenzen), (en allemand)
- ➔ Information publiée sur la Plateforme Mapping Media Freedom (en anglais): "Germany: New law set to increase the power to surveil foreign journalists"

RÉPONSES DE L'ÉTAT



10 août 2016 | Réponse des autorités allemandes

- ➔ Lettre de la Représentation permanente d'Allemagne au Conseil de l'Europe (en anglais)

SUITES DONNÉES

osce 12 juil. 2016 | Les amendements concernant la surveillance prévus par un nouveau projet de loi allemand représentent une menace pour la liberté des médias, déclare la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias. Elle demande au Bundestag de revoir le texte de loi.

➔ Déclaration de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias